

# Compte rendu de la séance du 18 mars 2015

Secrétaire(s) de la séance:

Martine COURSOLES

## Ordre du jour:

Vote du compte administratif 2014 commune et budget annexes  
Approbation du compte de gestion 2014 commune et budgets annexes  
Emprunt camping  
Tarifs pêche 2015  
Camping des Couderts : tarifs location longue durée  
Questions diverses

## Délibérations du conseil:

### Vote du compte administratif - Service de l'eau ( 2015\_18\_03\_02)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Danièle ADAM,

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par BRUGIERE Gérard, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		11 066.29		25 145.03		36 211.32
Opérations exercice	4 526.17	10 120.19	27 699.21	32 271.69	32 225.38	42 391.88
Total	4 526.17	21 186.48	27 699.21	57 416.72	32 225.38	78 603.20
Résultat de clôture		16 660.31		29 717.51		46 377.82
Restes à réaliser						
Total cumulé		16 660.31		29 717.51		46 377.82
Résultat définitif		16 660.31		29 717.51		46 377.82

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### Vote du compte administratif ( 2015\_18\_03\_01)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Danièle ADAM,

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par BRUGIERE Gérard, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		74 419.10		154 285.19		228 704.29
Opérations exercice	395 163.62	448 205.97	721 464.28	826 529.74	1 116 627.90	1 274 735.71
Total	395 163.62	522 625.07	721 464.28	980 814.93	1 116 627.90	1 503 440.00
Résultat de clôture		127 461.45		259 350.65		386 812.10
Restes à réaliser	72 073.00	21 921.00			72 073.00	21 921.00
Total cumulé	72 073.00	149 382.45		259 350.65	72 073.00	408 733.10
Résultat définitif		77 309.45		259 350.65		336 660.10

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### Vote du compte administratif - Budget Camping ( 2015\_18\_03\_03)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Danièle ADAM,

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par BRUGIERE Gérard, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	27 827.52			16 422.15	27 827.52	16 422.15
Opérations exercice	28 503.70	50 006.58	79 623.69	83 839.18	108 127.39	133 845.76
Total	56 331.22	50 006.58	79 623.69	100 261.33	135 954.91	150 267.91
Résultat de clôture	6 324.64			20 637.64		14 313.00
Restes à réaliser						
Total cumulé	6 324.64			20 637.64		14 313.00
Résultat définitif	6 324.64			20 637.64		14 313.00

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### Vote du compte administratif - Service Assainissement ( 2015\_18\_03\_04)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Danièle ADAM,

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par BRUGIERE Gérard, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		9 426.51		121 079.95		130 506.46
Opérations exercice	89.85	5 702.68	50 424.47	58 734.59	50 514.32	64 437.27
Total	89.85	15 129.19	50 424.47	179 814.54	50 514.32	194 943.73
Résultat de clôture		15 039.34		129 390.07		144 429.41
Restes à réaliser						
Total cumulé		15 039.34		129 390.07		144 429.41
Résultat définitif		15 039.34		129 390.07		144 429.41

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### Vote du compte de gestion - Commune et budgets annexes ( 2015\_18\_03\_05)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BRUGIERE Gérard,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

### Budget camping : réalisation d'un emprunt ( 2015\_18\_03\_06)

Monsieur le Maire expose : afin de réaliser les divers aménagements de l'aire des Rives du Lac et de procéder à l'achat d'un véhicule, il est nécessaire d'emprunter une somme de 70 000 € sur le budget du camping. Il précise qu'un emprunt du même montant se termine cette année. Il présente les différentes propositions reçues.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir examiné les dossiers, décide :

**Article 1 :** de contracter avant le vote du budget primitif 2015, auprès de la Caisse de Crédit Agricole Centre France, un prêt de soixante-dix mille euros (70 000 €) émis aux conditions suivantes :

- prêt en euro
- taux fixe de 1,55 %
- durée : 10 ans
- échéances annuelles fixes
- 1ère échéance : 1er février 2016

**Article 2 :** autorise Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant.

#### Tarifs 2015 cartes de pêche ( 2015\_18\_03\_07)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe comme suit les tarifs pour la vente des cartes de pêche à compter de la saison de pêche 2015

- carte à la journée : 8 €
- carte journée après lâcher : 13 €
- carte semaine : 20 €
- carte année enfant : 18 €
- carte année adulte : 40 €

#### camping municipal : demande de location mini chalet longue durée ( 2015\_18\_03\_08)

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une demande de location d'un mini chalet dans le camping municipal pour plusieurs mois émanant d'une personne saisonnière sur la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- vu le planning de location des mini-chalets,
- considérant que les mini-chalets n'ont pas de sanitaires,

décide de louer un mini-chalet à compter du 11 avril pour la saison estivale et fixe le montant du loyer à 200 € par mois.

#### Aire de service "Les Rives du Lac" : changement de prestataire ( 2015\_18\_03\_09)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les dysfonctionnements de l'aire de service "Les Rives du Lac" aussi bien au niveau technique qu'administratif et les coûts supplémentaires que cela entraîne du fait du changement fréquent du matériel. Il informe l'Assemblée de la proposition de partenariat de la société "Camping car park" qui gérerait l'aire et reverserait à la commune la somme correspondant à 2/3 des recettes. Il convient pour cela de modifier les installations existantes pour un montant total de 26 300 €HT.

Le Conseil Municipal prend note des informations données par Monsieur le Maire et lui demande de prévoir cette question lors du prochain ordre du jour pour finaliser la décision.